



Les astreintes

Le gardien : votre interlocuteur privilégié

En cas de problème ou de besoin, votre gardien est disponible en loge et par téléphone. Les horaires d'ouverture des loges et les numéros de téléphone sont affichés.



L'astreinte du week-end

En cas de problème présentant une situation à un caractère d'urgence et/ou grave (incendie, fuite d'eau générale, fuite de gaz, panne d'ascenseur...), durant le soir, week-end et jours fériés :

- Composez le numéro de téléphone d'astreinte affiché dans votre hall
- Sinon le 01 47 57 31 77



Mes contacts

Mes contacts utiles à Hauts-de-Seine Habitat

(infos complémentaires sur notre site www.hautsdeSeinehabitat.fr)

➤ Ma Direction de Proximité

Tél. _____

➤ Conseillère sociale

Tél. _____

➤ SIEGE : HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

45, rue Paul Vaillant-Couturier 92300 Levallois-Perret

Tél. 01 47 57 31 77

➤ Espace locataire

Votre espace dédié

Vous bénéficiez d'un espace personnel sur le site web : hautsdeSeinehabitat.fr

Avec «l'Espace Locataire», non seulement vous pouvez régler votre loyer en toute sécurité mais également obtenir vos attestations de loyer, consulter vos factures et bien d'autres services encore.

Inscrivez-vous.

Mes numéros d'urgence

- SAMU, urgences médicales : 15
- Police nationale : 17
- Sapeurs-pompiers : 18
- Numéro européen d'urgence : 112
- Orientation des personnes malentendantes : 114
- Urgence sociale (SAMU social) : 115
- Fuite de gaz : 0 800 47 33 33

Veillez à conserver ces numéros en évidence et/ou à disposition rapide (près de votre téléphone, dans votre répertoire téléphonique, sur un réfrigérateur) en cas de besoin !



Mes représentants

Les représentants des locataires : élus pour 4 ans !

Vos représentants au Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat sont élus au suffrage direct. Ils sont les seuls à être directement élus par les locataires, tous les 4 ans. Ils représentent les intérêts collectifs de tous les locataires et non les intérêts particuliers.

Orientations stratégiques, programme de travaux et de développement, budget, augmentation de loyers, vente de patrimoine...

Sur tous ces sujets, vos représentants participent à la prise de décision du Conseil d'administration, disposant d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.

Le Conseil de concertation locative

En application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), le Conseil d'administration a mis en place une instance de démocratie participative à laquelle siègent les représentants des associations de locataires. Les membres du CCL examinent les dossiers concernant la gestion locative et patrimoniale de l'Office.

Les représentants des locataires sont également membres de différentes commissions :

- la commission d'attribution des logements
- la commission d'appel d'offres
- le jury de concours et de conception-réalisation

Contact

CGL - Christian-Paul LAINE

cpb.laine@sfr.fr

CNL - Françoise SOURY

soury.francoise@bbox.fr

CNL - Mohamed ZOUAOU

mohamed.zouaoui@neuf.fr

CSF - Jacqueline CREMIEUX

csf.clichy@gmail.com

UNLI - Michel VENEAU

michel.veneau@unli.fr